

Observatoire de la formation

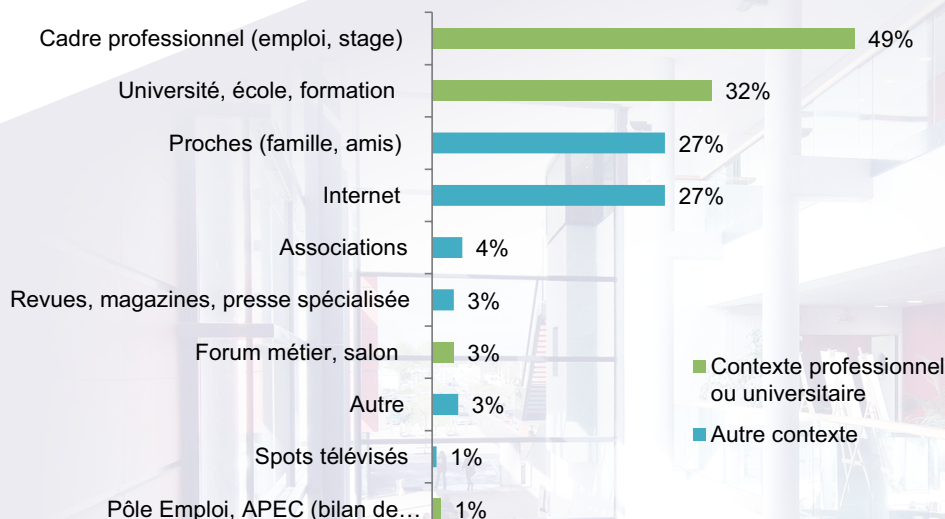
23^{ème} promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

À retenir

- 204 élèves entrés en formation le 3 septembre 2017 pour une durée de 2 ans
- 202 répondants, soit un taux de retour de 99%
- 77% de femmes et 23% d'hommes
- 30,9 ans en moyenne
- 58% d'externes, 38% d'internes, 3% de travailleurs handicapés et 1% d'emplois réservés
- 70% des élèves ont au moins un Bac+3
- Les deux principales motivations à devenir CPIP sont de participer à la réinsertion des personnes détenues et l'intérêt pour les métiers de relations humaines
- Faire carrière dans le métier de CPIP et devenir DPIP sont les principales perspectives des élèves en début de formation

Motivations & perspectives professionnelles

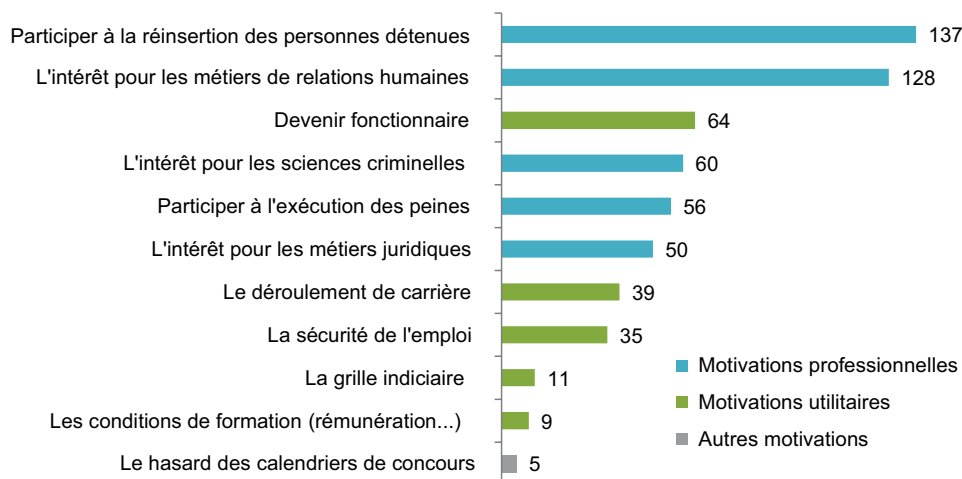
Graphique 1 : Connaissance du concours de CPIP – Proportions, plusieurs réponses possibles



Les élèves CPIP ont principalement eu connaissance du concours dans le cadre professionnel (49%) ou *via* l'université (32%). La famille et internet sont également deux sources de connaissance importantes, citées chacune par 27% des élèves.

Notons que les diplômés de droit sont 57% à avoir connu le concours par le biais de leur formation, tandis que les diplômés d'autres disciplines ne sont que 6% dans ce cas de figure. Ce concours continue donc d'être bien promu au sein des filières juridiques, tandis que pour les autres diplômés, le cadre professionnel constitue la plus importante source de connaissances du concours.

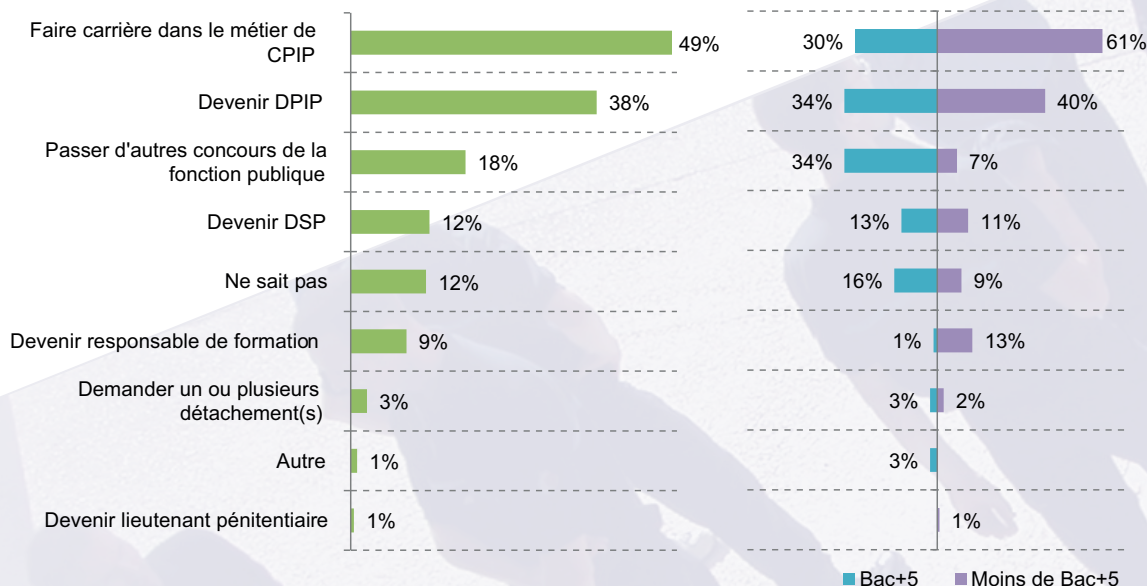
Graphique 2 : Principales motivations à entrer dans l'administration pénitentiaire – Citations, plusieurs réponses possibles



Concernant les motivations des élèves à entrer dans l'administration pénitentiaire, les deux items les plus cités sont « participer à la réinsertion des personnes détenues » et « l'intérêt pour les métiers de relations humaines », avec respectivement 137 et 128 citations. Puis, viennent la volonté de devenir fonctionnaire (64 citations), l'intérêt pour les sciences criminelles (60 citations), la volonté de participer à l'exécution des peines (56 citations) et l'intérêt pour les métiers juridiques (50 citations).

Il est intéressant de constater que si les deux premiers items sont partagés par l'ensemble des élèves, les motivations secondaires diffèrent selon le niveau de diplôme des élèves : les élèves titulaires d'un BAC+5 ont davantage cité le fait de participer à l'exécution des peines, l'intérêt pour les sciences criminelles et les métiers juridiques, tandis que les autres diplômés font davantage mention de motivations utilitaires, en citant le fait de devenir fonctionnaire et le déroulement de carrière.

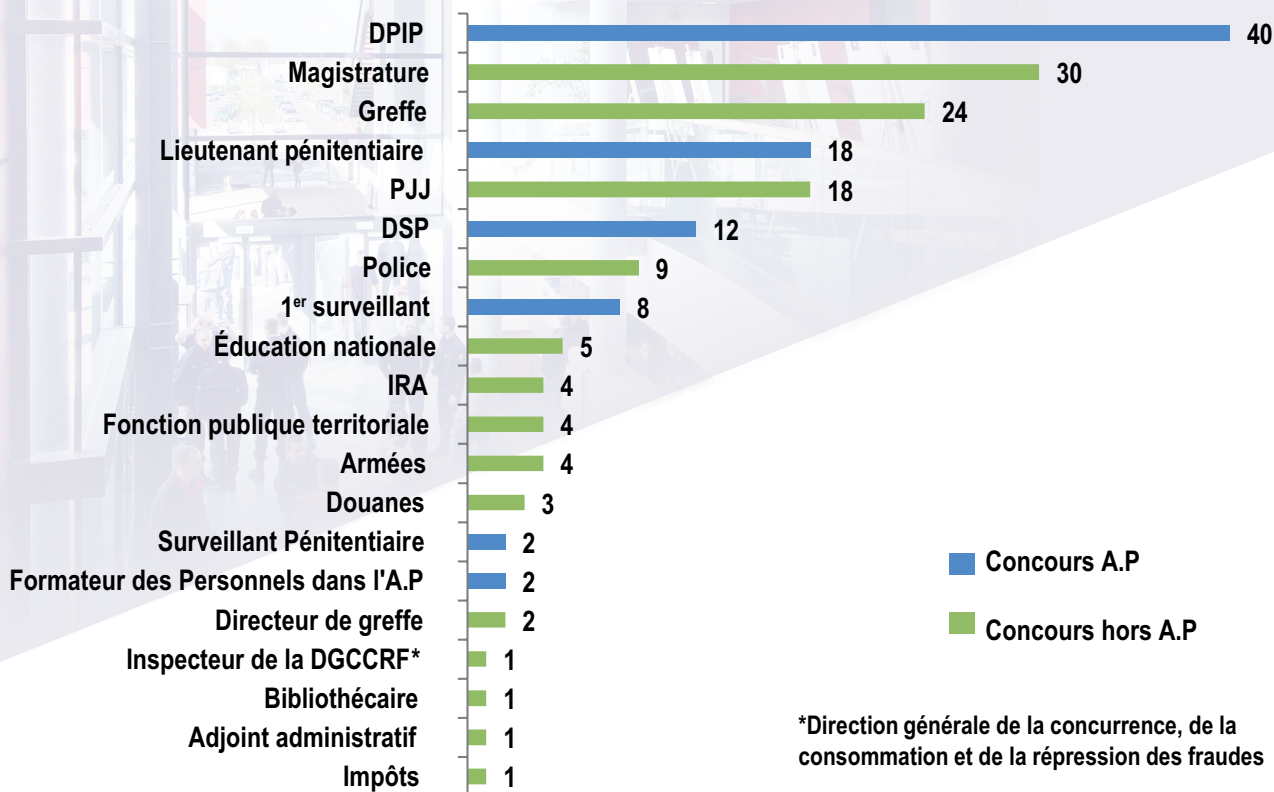
Graphique 3 : Perspectives professionnelles envisagées en début de formation – Proportions, plusieurs réponses possibles



Les réponses des élèves CPIP au sujet de leurs perspectives professionnelles permettent de faire ressortir deux motivations principales : faire carrière dans le métier de CPIP (49% des citations) et devenir DPIP (38%). La perspective de passer d'autres concours de la fonction publique n'arrive qu'en troisième position, avec 18% des élèves qui envisagent leur avenir ailleurs que dans l'administration pénitentiaire.

Si les perspectives professionnelles des répondants correspondent sur le fait de devenir DPIP, quel que soit le diplôme, les élèves ayant validé un Bac+5 sont bien plus nombreux à vouloir passer d'autres concours de la fonction publique, tandis que les autres diplômés sont plus enclins à faire carrière dans le métier de CPIP.

Graphique 4 : Autres concours tentés en parallèle de celui de CPIP – Citations, plusieurs réponses possibles

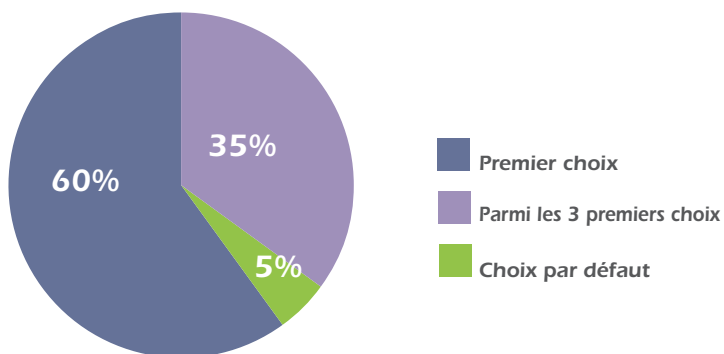


Les élèves CPIP sont nombreux à avoir tenté d'autres concours durant l'année précédant leur entrée à l'école : c'est le cas de 53% des répondants, qui ont en moyenne passé 2 autres concours. Les plus fréquemment cités sont les concours de DPIP (40 élèves), magistrat (30 élèves) et greffe (24 élèves). Au total, 82 élèves, sur les 189 de cette promotion qui ont tenté

un concours, l'ont fait pour entrer dans l'administration pénitentiaire.

Certains prévoient de passer d'autres concours durant leur scolarité : c'est le cas de 67 élèves, qui, pour la plupart d'entre eux (49), vont tenter les concours de DPIP et de DSP.

Graphique 5 : Place du concours de CPIP parmi les perspectives professionnelles envisagées – Proportions

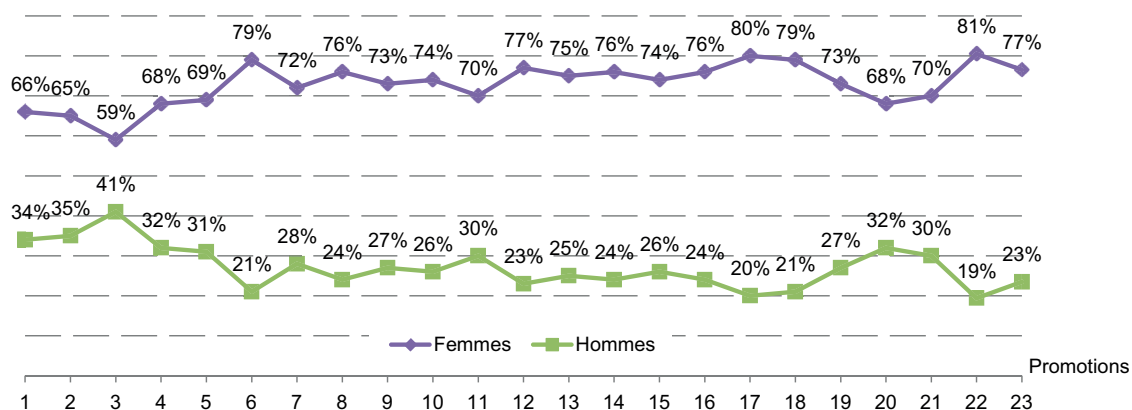


Pour la majorité des élèves (60%), le concours de CPIP était leur premier choix parmi leurs différentes perspectives professionnelles. Il faisait partie des trois premiers choix pour 35% des répondants, et constituait un choix par défaut pour seulement 5% des élèves.

Remarquons que le concours de CPIP est principalement un second, voire un troisième choix pour les diplômés d'un Bac+5 (59%), contrairement aux autres diplômés pour qui ce concours était très majoritairement leur premier choix (77%).

Le profil sociodémographique

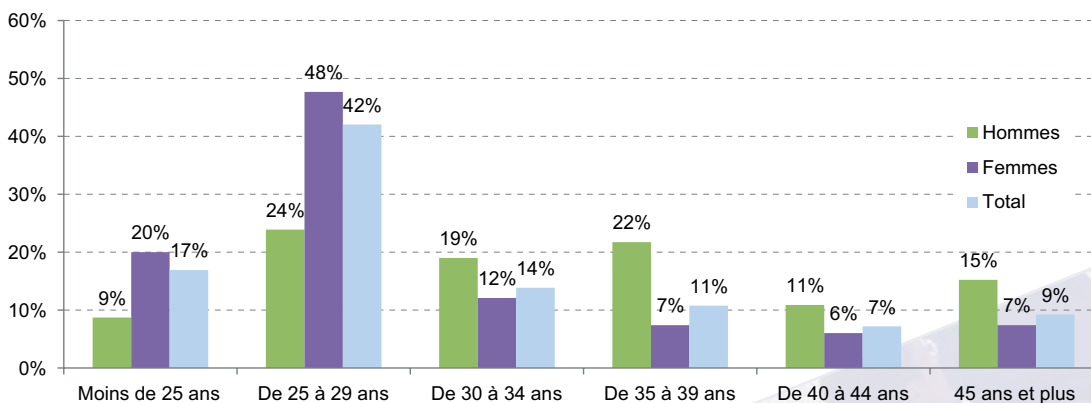
Graphique 6 : Évolution de la part d'hommes et de femmes depuis la 1^{ère} promotion de CPIP



La 23^{ème} promotion de CPIP compte 77% d'hommes et 23% de femmes. Même si les femmes restent largement majoritaires au sein de ce corps professionnel, leur part a baissé de

4 points par rapport à la promotion précédente, ce qui rompt légèrement avec la dynamique engagée depuis quelques années, où la représentativité des femmes était en hausse.

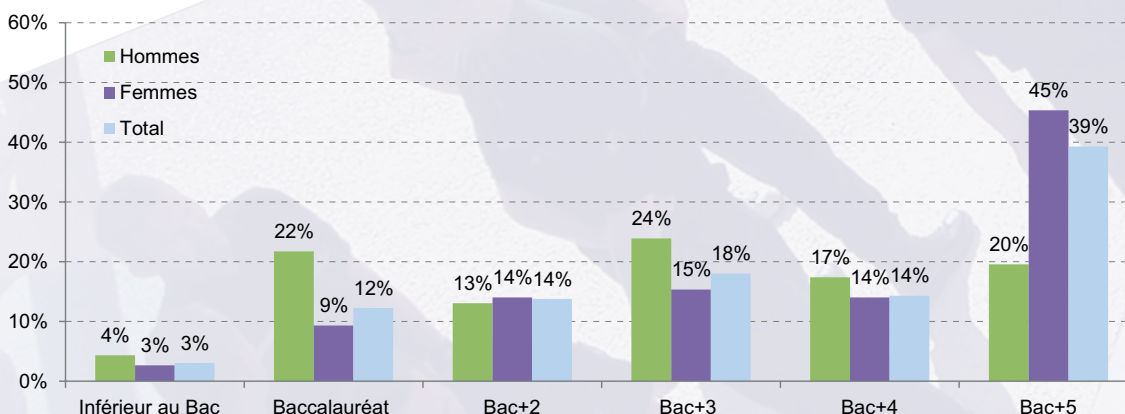
Graphique 7 : Répartition par sexe et par catégories d'âges – Proportions



Les élèves de cette nouvelle promotion ont 30,9 ans en moyenne, les femmes étant les plus jeunes : 29,7 ans en moyenne contre 34,5 ans pour les hommes. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-29 ans avec 42% d'élèves.

Les femmes sont surreprésentées dans les classes d'âge les plus jeunes : 68% d'entre elles ont moins de 30 ans, et elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes chez les 25 – 29 ans.

Graphique 8 : Répartition par sexe selon le diplôme le plus élevé obtenu – Proportions



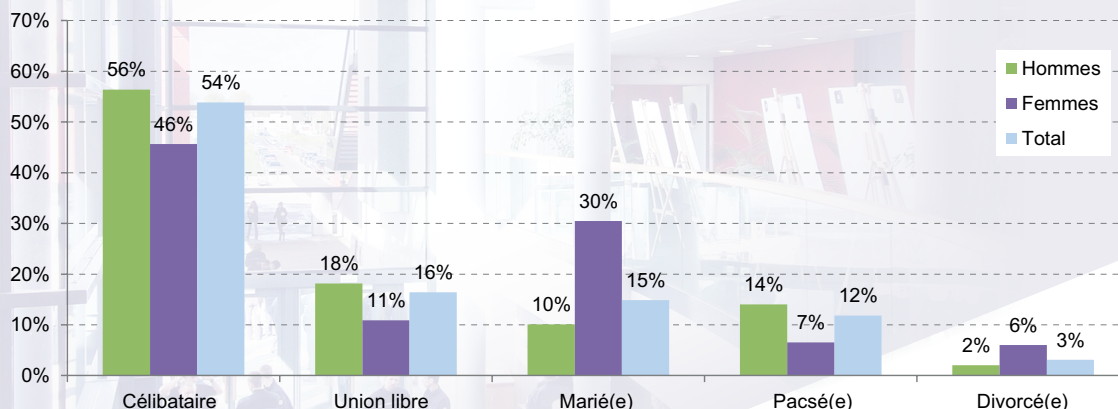
Les élèves possédant un Bac+5 sont les plus nombreux dans cette promotion (39%), et, comme pour les années précédentes, ce sont les femmes qui sont les plus diplômées. 45% d'entre elles ont validé un Bac+5, tandis que les hommes ne sont que 20%.

Les spécialités des diplômes validés par les CPIP sont diverses, mais la plus fréquente reste le droit, avec 52% des élèves l'ayant étudié.

Trois autres domaines sont également à considérer :

- L'enseignement, l'éducation et le travail social : 11% des élèves ;
- Les lettres, langues et sciences humaines : 9% des élèves ;
- Le commerce, l'économie, la gestion et les finances : 9% également.

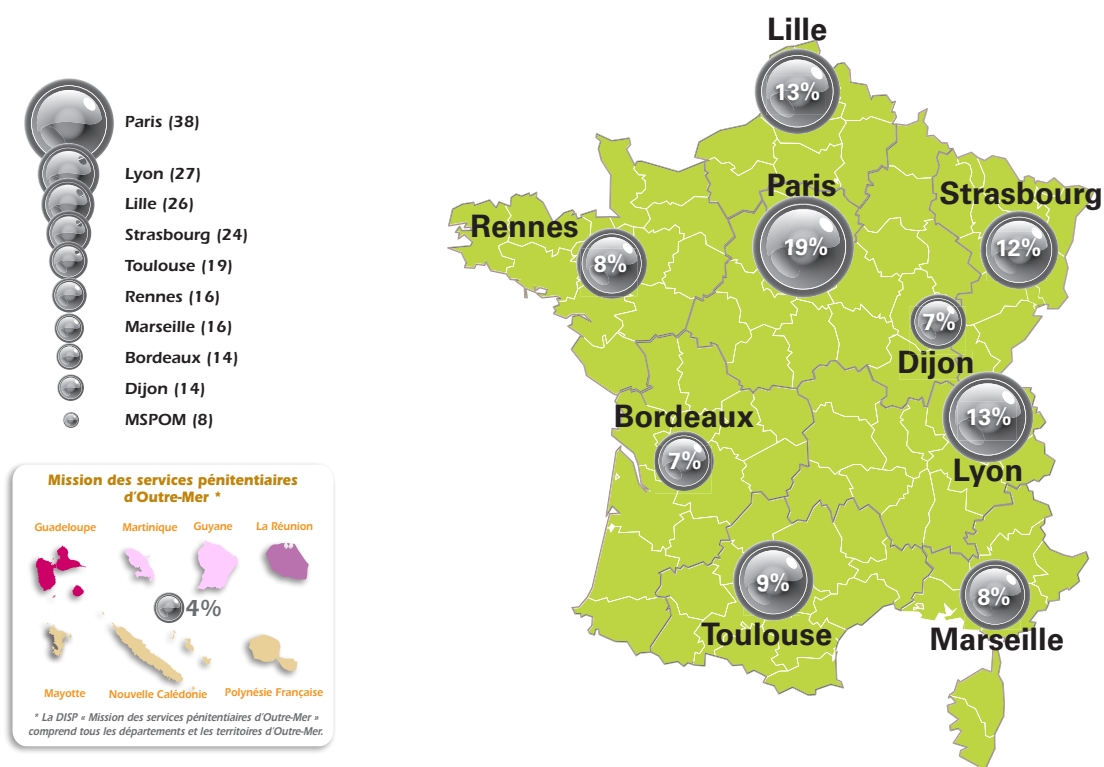
Graphique 9 : Répartition par sexe et situation matrimoniale – Proportions



À l’instar des promotions précédentes, les personnes seules sont majoritaires : 57% d’entre elles sont célibataires ou divorcées. À l’inverse, 43% des CPIP sont en couple, avec une répartition assez homogène d’élèves en union libre (16%), mariés (15%) ou pacsés (12%).

Notons que les femmes sont plus fréquemment en couple que les hommes (48% contre 42%), avec un très fort contraste chez les élèves mariés : 30% chez les femmes contre 10% seulement chez les hommes. Par ailleurs, 60 élèves, soit 30% de la promotion, ont déclaré être parents de 2 enfants en moyenne.

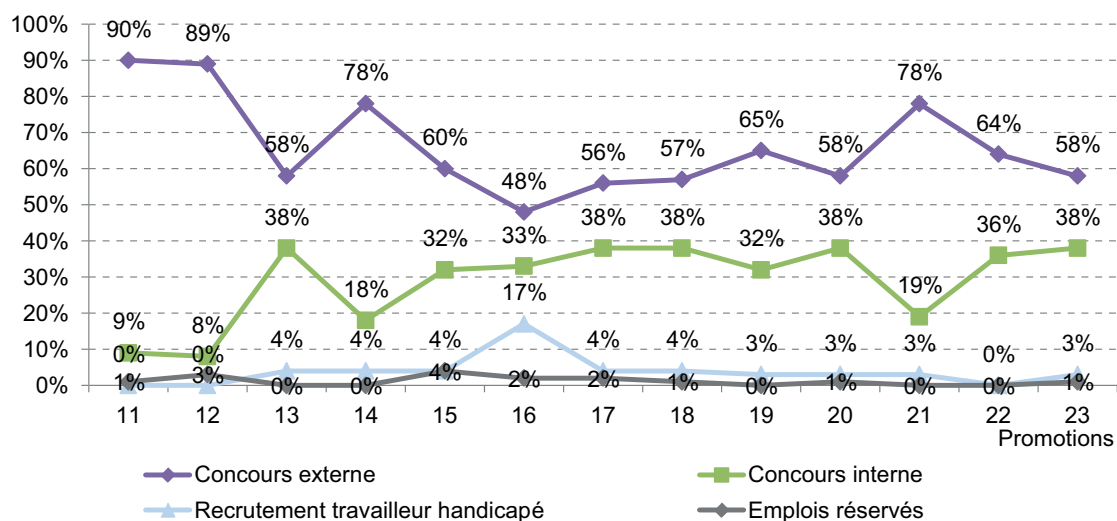
Graphique 10 : Répartition par direction interrégionale de concours – Proportions



Tout comme les promotions précédentes, la DISP de Paris est la principale zone de provenance des élèves CPIP, avec 19% d’élèves qui en sont originaires. Avec les DISP de Lyon (13%), Lille (13%) et Strasbourg (12%),

plus de la moitié de la promotion est représentée. Les autres DISP représentent entre 9% (Toulouse) et 4% (Mission Outre-Mer) des élèves.

Graphique 11 : Évolution des modalités d'entrée à la formation depuis la 11^{ème} promotion de CPIP – Proportions

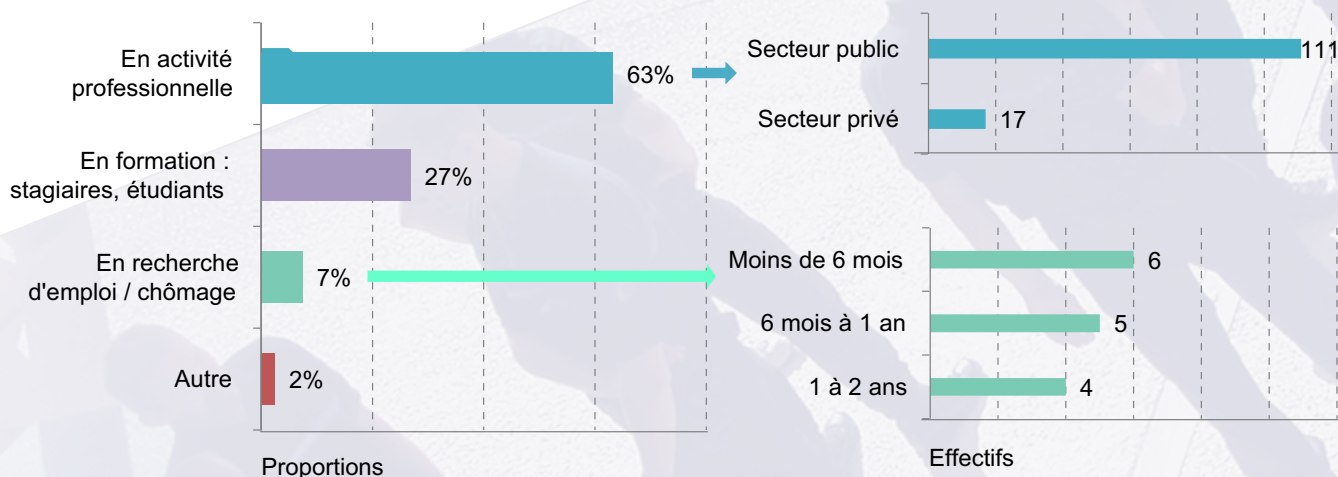


Comme pour l'ensemble des promotions précédentes, les élèves issus du concours externe sont les plus nombreux : ils représentent 58% de la promotion.

La répartition externes / internes se stabilise depuis quelques années, mis à part pour la 21^{ème} promotion, qui a connu une part plus basse d'internes.

Les expériences professionnelles

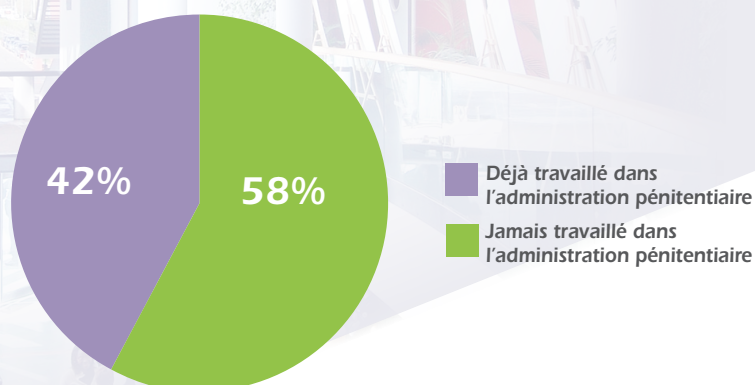
Graphique 12 : Situation professionnelle au moment du concours – Proportions



Plus de la moitié des élèves CPIP (63%) exerçaient une activité professionnelle au moment du concours, la plupart d'entre eux provenant du secteur public : 111 élèves, soit 87% des actifs. Ces derniers exerçaient principalement un emploi au sein de la fonction publique d'État (88% d'entre eux), les fonctions publiques

Territoriale et Hospitalière n'étant représentées que par respectivement 10% et 2% des élèves concernés. Un peu moins d'un tiers des élèves étaient en formation, et 7% en recherche d'emploi. Ces 15 élèves l'étaient depuis moins de 2 ans, et 11 élèves sur 15 depuis moins d'un an.

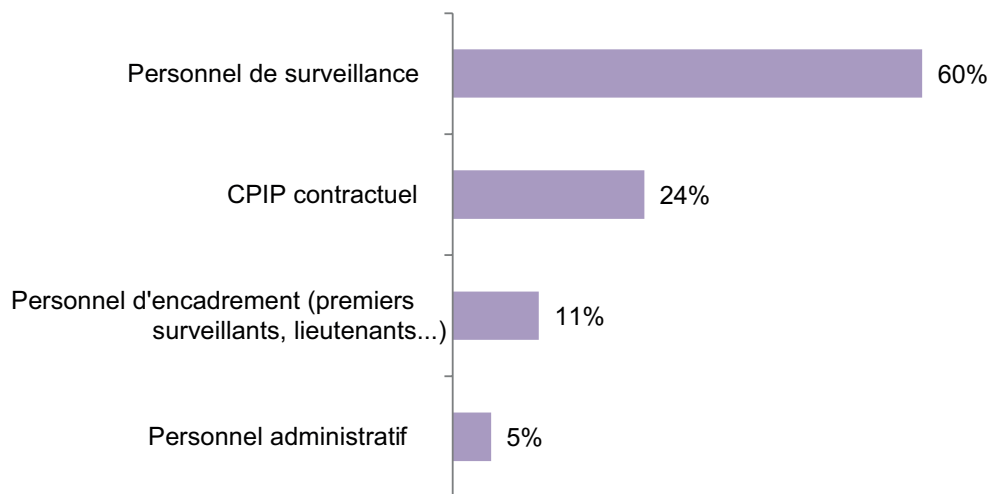
Graphique 13 : Expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire – Proportions



Qu'ils soient externes ou internes, la part des élèves de la 23^{ème} promotion de CPIP ayant déjà travaillé au sein de l'administration pénitentiaire est supérieure à celle de la promotion précé-

dente : ils sont dorénavant 42% contre 33% l'année dernière. Ces élèves ont en moyenne 8 ans d'ancienneté.

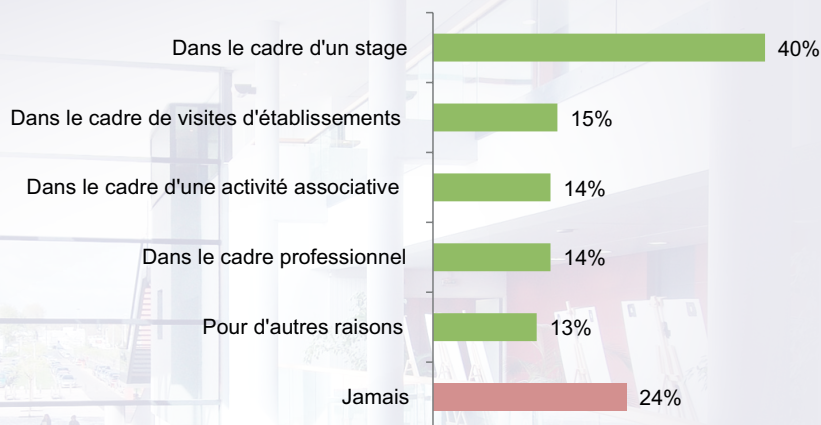
Graphique 14 : Corps de métier des élèves ayant déjà travaillé dans l'administration pénitentiaire – Proportions



Les élèves CPIP ayant déjà une expérience dans l'administration pénitentiaire y ont travaillé en tant que personnel de surveillance pour la plupart d'entre eux (60%).

Les autres y ont exercé en tant que CPIP contractuels (24%), personnel d'encadrement (11%) ou personnel administratif (5%).

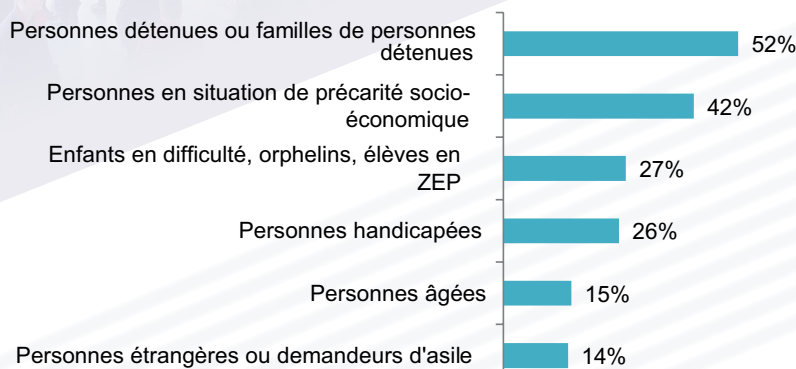
Graphique 15 : Si vous n'avez jamais exercé au sein de l'administration pénitentiaire, l'avez-vous côtoyé, de près ou de loin ? – Proportions



Parmi les élèves CPIP n'ayant pas travaillé au sein de l'administration pénitentiaire, 24% ne l'ont jamais côtoyé. Toutefois, la majorité de ces élèves (76%) ont eu l'occasion de la découvrir

par d'autres biais : dans le cadre d'un stage, de visites d'établissement, d'activités associatives, ou encore dans le cadre professionnel.

Graphique 16 : Expériences auprès de publics en situation de précarité – Citations



Les élèves CPIP sont au total 67% à avoir déjà eu une expérience auprès de personnes en situation de précarité, que ce soit dans le cadre professionnel ou associatif.

Les publics que les élèves ont le plus souvent côtoyés sont les personnes détenues, ou leur famille (52%), et les personnes en situation de précarité socio-économique (42%).

23^{ème} promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

OCTOBRE 2018

OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION

Directeur de la publication : Sophie BLEUET - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Pauline CASTAING, Cécilia LAGARDE

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.énap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr

cecilia.lagarde@justice.fr

